

PARACHA CHEMOT - שמות

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée : 16h19 • Sortie : 17h40 **PARIS-IDF**: 17h06 • 18h19 **Tel-Aviv** 16h41 • 17h41
Marseille 17h13 • 18h19 **Miami** 17h35 • 18h31 **Palerme** 16h55 • 17h57

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Les enfants d'Israël se multiplient en Égypte. Se sentant menacé par cette croissance démographique, Pharaon les réduit à l'esclavage. Il ordonne aux sages femmes d'Israël, Chifrah et Poua, de tuer tous les nouveau-nés mâles à la naissance, mais ces dernières refusent de les jeter dans le Nil. Yokhéved, fille de Lévi, donne naissance à un garçon, le place dans un panier qu'elle dépose dans le Nil, alors que la sœur du bébé, Myriam, le surveille de loin. La fille du Pharaon découvre ce nourrisson, l'adopte et le prénomme « Moché » (« Tiré » des eaux). Elle l'élève comme son fils. Devenu un jeune homme, Moché quitte le Palais et découvre la souffrance de ses frères. Il tue un égyptien qui était en train de frapper un hébreu. Le lendemain, il voit 2 juifs se disputer et réprimande celui qui portait la main sur l'autre. Les 2 hommes dénoncent alors l'homicide de la veille au Pharaon, ce qui oblige Moché à fuir l'Égypte pour le pays de Midiane. Là-bas, il sauve les filles d'Yitro d'une agression de bergers locaux. Il épouse l'une d'elles, Tsipora, et devient le berger des troupeaux de son beau-père. Un jour, D-ieu se révèle à lui dans un buisson en flamme au pied du mont Sinaiï. Il lui demande de se rendre chez Pharaon et de lui exiger en Son Nom : « Libère Mon peuple de sorte qu'il Me serve ». Aharon, son frère aîné, est désigné comme son porte-parole. Les deux frères se retrouvent au Har Sinaiï, et retournent ensemble en Égypte. Ils rassemblent les anciens d'Israël et leur annoncent que le temps de la délivrance est arrivé. Le peuple a foi en Moché, mais Pharaon refuse de les libérer. Au contraire, il endure encore les conditions de l'esclavage. Moché revient alors vers D-ieu et proteste : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu donc envoyé ? » Mais D-ieu promet que la rédemption est toute proche.

« Ce fut, dans ces nombreux jours-là, (que) mourut le roi d'Egypte, les fils d'Israël gémissaient depuis la servitude, ils crièrent, leur plainte monta vers Hachem depuis la servitude. » (Chémot 2,23)

Rachi commente en partie : "Mourut le roi d'Égypte" : *« Il était atteint de la lèpre (Chemot raba) [de sorte qu'il était considéré comme mort (voir Bamidbar 12, 12)], (...) »*

Pharo tomba malade et fut atteint de la lèpre. Les astrologues lui dirent que le meilleur remède pour sa maladie était de se baigner dans le sang. Ils lui conseillèrent d'égorger cent cinquante enfants matin et soir et de se baigner dans leur sang. Lorsque les Bnéi Israël apprirent ce nouveau décret, ils gémissaient et criaient vers Hachem. (Chemot Raba 1,41)

Rav Yitzchak de Volozhin zl explique que tant que Pharaon était en vie (bien portant), les Juifs attribuaient toutes leurs souffrances, leurs problèmes, à sa méchante direction. Ils espéraient qu'amointri par la maladie, les décrets maléfiques prendraient fin. Cependant, malgré son état, le mal se poursuivait sans relâche, et ils réalisèrent ne pouvoir se tourner que vers Hachem.

La nature de l'homme est d'attribuer tout ce qui se passe dans sa vie à des causes naturelles, et de placer ses espoirs dans une conclusion positive.

Le juif croyant, quant à lui, place sa confiance en Hachem et cherche à trouver Sa main qui le guide. Il nous faut vivre notre vie de manière à comprendre que tout vient d'Hachem et que c'est donc vers Lui qu'il nous faut se tourner.

La destinée d'Israël ne dépend d'aucun président d'aucun pays ni d'aucune gouvernance quelle soit-elle. Elle ne dépend que d'Hachem et de notre attitude vis-à-vis de Lui.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°477 Claude Eliahou Benichou)

« Le Saint-Béni-Soit-Il fait précéder le remède au mal et le salut est déjà prêt depuis longtemps. Il n'attend qu'une chose : que l'on prie du fond du cœur, et dès que l'homme agira de la sorte, la délivrance, qui l'attendait déjà depuis longtemps dans ce monde, lui parviendra ! »

(Rav Biderman)

« Ce fut, parce que les sage-femmes craignaient ha-Eloqim, (qu') Il leur fit des maisons. » (Chémot 1,21)

Rachi commente en partie " Il leur fit des maisons" : « *Des maisons (dans le sens de : « dynasties ») de sacerdoce, de Lévis et de royauté, (...). Le sacerdoce et les Lévis descendent de Yokhèvéd (Chifra), et la royauté de Miryam (Pou'a), comme expliqué dans Sota 11b. »*

Le premier décret de Pharo (l'esclavage), visant à enrayer la démographie juive ayant échoué, il émet un second décret : l'assassinat de tous les nouveaux nés Juifs mâles.

Craignant l'opinion publique et une punition divine, il redoute de tuer ouvertement les Juifs. Il convoque les sage-femmes juives (Chifra et Pou'a) et leur ordonne d'accomplir la cruelle mission. Aux yeux du Ciel, pense-t-il, ce ne serait pas lui mais les sage-femmes qui seraient responsables de ces crimes (Chemot Raba 1,18).

Chifra et Pou'a, qui n'étaient autres que Yokhèvéd et Myriam, bien que sachant clairement que défier l'ordre du roi signifie la mort, lui désobéissent, craignant davantage le Tout-Puissant qu'un roi de chair et de sang (Chemot Raba 1,17).

Hachem dit : « Elles méritent des miracles à cause de la grande crainte qu'elles ont de Moi ! »

Non seulement Yokhèvéd et Myriam furent sauvées de Pharo lorsqu'il envoya des soldats pour les faire arrêter et exécuter (midrach hagadol 1,21), mais elles reçurent également une récompense éternelle : Yokhèvéd devint la mère du premier Cohen Gadol (Aharon), et l'ancêtre de tous les Cohanim (prêtres), Myriam épousa Calev de la tribu de Yehouda et devint ainsi la mère de la dynastie royale de David (Chemot Raba 1,21).

Yokhèvéd et Myriam furent sauvées pour avoir sauvé les nouveau-nés, certes, mais le Rav de Brisk zt"l demande, où dans la récompense d'avoir pour l'une une descendance sacerdotale, et pour l'autre une descendance de royauté trouvons-nous la "mesure pour mesure" (mida kéneged mida) avec laquelle l'Eternel Dirige le monde ?

Et de répondre qu'elles reçurent l'ordre d'éliminer les garçons, et non les filles. D'après la halah'a, si elles avaient exécuté cet ordre, la nation juive aurait pu encore exister : Les filles auraient dû épouser des non-juifs, et la progéniture d'une Juive et d'un non-juif étant juive, la nation juive aurait pu continuer.

Par contre la Prêtrise et la Royauté auraient été absentes car le statut de Cohen, de Levi ou de roi dépend du père, et non de la mère. Puisque l'action de Yokhèvéd et de Myriam préserva les statuts de Prêtres (Cohen, Levi) et de roi au sein du peuple juif, leur récompense fut bien "mesure pour mesure" : les prêtres (Cohanim), les lévites et les rois descendront d'elles.

Il n'y a aucune 'approximation' chez Hachem, tout n'est que justice et droiture...

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°477 Claude Eliahou Benichou)

« Ce n'est pas ma tâche de justifier D.ieu sur la Shoah. Seul D.ieu Lui-même peut répondre sur ce qu'Il a laissé arriver. Et la seule réponse que nous accepterons est l'immédiate et complète Rédemption qui bannira à jamais le mal de la surface de la Terre et révélera la bonté intrinsèque et la perfection de la création de D.ieu. »

(Rabbi de Loubavitch)

« Le roi d'Egypte dit aux sage-femmes hébreues, dont le nom de l'une (était) Chifra, et le nom de la deuxième Pou'a. » (Chémot 1,15)

Yokhèvèd s'appelait Chifra parce qu'elle embellissait l'enfant par ses soins diligents (Chifra- 'mechaperet' /embellir les enfants), et Myriam s'appelait Pou'a parce qu'elle parlait et calmait les nouveau-nés (Pou'a/roucouler pour apaiser les bébés) (Sota 11, Chemot Raba 1,17).

Le machguia'h de Ponnevitz, Rav H'aïm Friedlander, fait observer que Yokhèvèd et Myriam risquèrent leur vie pour sauver ces bébés. Dans ces conditions, demande-t-il, n'est-il pas étrange qu'ici la Torah les nomme par les noms rappelant qu'elles embellissaient et roucoulaient avec les nouveau-nés ?

Rav Ruderman avait l'habitude de dire que si l'on veut vérifier la grandeur d'une personne, il ne faut pas en chercher la preuve dans ses actions 'qui font la une des journaux', mais dans les petites choses.

La Guemara (Avoda Zara 18a) raconte que Rabbi Hanina ben Teradyon enseignait publiquement la Torah alors que le gouvernement l'avait interdit sous peine de mort.

Rabbi Yossé ben Kisma lui dit : « Ne sais-tu pas que du Ciel cette nation (Rome) a reçu la domination puisqu'elle a détruit le Temple, brûler le Sanctuaire, tuer les dévots et fait périr les meilleurs et qu'elle est encore debout... comment oses-tu enseigner publiquement la Torah ? »

Rabbi Hanina ben Teradyon répondit qu'il plaçait ses espoirs dans la miséricorde du Ciel.

- « Moi je te dis des paroles sensées et toi tu me réponds "Le Ciel aura pitié de nous !" » répliqua Rabbi Yossé ben Kisma.

- « Est-ce que je mérite d'aller dans le Monde à venir ? » demanda Rabbi Hanina ben Teradyon.

- « As-tu déjà fait quelque chose d'exceptionnel dans ta vie ? » répondit Rabbi Yossé ben Kisma.

- « Oui, j'ai un jour mélangé dans ma poche mon propre argent avec de l'argent de Tsedaka, alors je suis allé tout donner à la Tsedaka » dit Rabbi Hanina ben Teradyon.

- « Si c'est le cas, que ma part soit aussi grande que la tienne et que mon destin soit aussi grand que le tien » répondit Rabbi Yossé ben Kisma.

C'est étonnant ! Rabbi Yossé, sachant que Rabbi Hanina risque sa vie pour enseigner la Torah, lui demande quel fait exceptionnel lui ferait mériter le Monde à venir ? Et Rabbi Hanina bien qu'enseignant la Torah au péril de sa vie, trouve comme acte exceptionnel le fait d'avoir tout donné aux nécessiteux lorsque son propre argent se mélangea aux leurs ! Et à son écoute, Rabbi Yossé confirme cet acte comme exceptionnel en demandant que sa part soit identique à celle de Rabbi Hanina !

La grandeur s'apprécie dans les 'petites' choses faites sans 'fanfare ni trompette', ces choses intimes qui ne vont pas nécessairement attirer l'admiration, et dont nul peut-être même n'aura connaissance. C'est pour cette raison que Rabbi Yossé souhaite la même part que Rabbi Hanina en entendant que seul et confronté à un vol éventuel, il élimina tous doutes en donnant tout son argent à la charité. C'est cette grandeur que relève la Torah au sujet de Yokhèvèd et Myriam en les nommant Chifra et Pou'a pour l'attention et la diligence envers les nouveau-nés qu'elles avaient sauvés.

Le midrach (Chémot rabba 2,3) dit « Hachem ne donne de la grandeur à un individu qu'après l'avoir testé sur des petites choses apparemment sans importance » et le Rav Yossef 'Haïm Sitruk zt"l « Un grand homme c'est celui qui rend les petites choses grandes. »

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°477 Claude Eliahou Benichou)

« Si cela nous était avantageux de comprendre les voies d'Hachem, alors Il ne nous aurait pas refusé de les comprendre. »

C'est à notre bénéfice de devoir faire un « acte de foi », en acceptant le jugement d'Hachem même lorsque notre logique ne peut pas l'apprécier. »

(le Bné Yissa'har)

GARDE TA LANGUE : Les lois du Langage

(Il est dit dans Tossefta DePéa : Il y a trois fautes dont on demande des comptes à l'homme en ce monde et qu'il devra payer dans le monde à venir. Ce sont l'idolâtrie, les relations interdites et le meurtre : le Lachone HaRa est aussi grave que les trois.)

- Il est interdit de dire des propos médisants sur un groupe de Juifs, même si on ne nomme personne en particulier. Donc dire du mal des Ashkénazes, séfarades, Breslev, Orthodoxes, Hassidim, Sionistes, marocains, tunisiens... constitue du Lachon ara.

Dénigrer les Juifs, le peuple d'Israël dans son ensemble est d'autant plus grave.

- Il est interdit de répéter à un tiers qu'une personne nous a refusé un service. (Prêt, don, hospitalité...). Le fait d'exprimer à un autre sa déception, même sans désir de revanche, constitue du Lachon ara.

(Source adaptation Joie2vivre org, Les lois du langage)

**« le décret d'Hachem vient avec une clause :
Que si la personne prie, alors le décret négatif est annulé et n'a plus de
valeur. »**
(Le Bné Yissa'har)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Est-on obligé de tremper le pain dans le sel après avoir fait la bénédiction de "Hamotsi" ?

R : C'est un devoir d'amener du sel à table, et de tremper le pain dedans même si son pain est assaisonné/qu'il a déjà un goût (Rama 167,5), et puisque le mot pain (לחם) et le mot sel (מלח) sont constitués des mêmes lettres et que le pain représente la bonté alors que le sel représente la rigueur, donc en trempant le pain dans le sel on adoucit la rigueur et on chasse les forces de l'impureté de la table. C'est la raison pour laquelle on ne mettra pas le sel sur le pain mais uniquement le pain dans le sel.

Q : Sur quel pain doit reciter la bénédiction celui à qui on a amené un pain déjà coupé/ entamé de la sorte qu'il aime, et un autre pain entier/non-entamé d'une autre sorte ?

R : Celui qui a devant lui plusieurs sortes de pain doit faire la bénédiction suivant l'ordre de priorité, c'est à dire qu'entre un pain entier et un pain déjà entamé c'est l'entier qui a priorité (Choulh'ane arou'h 168,1).

Ainsi, s'il préfère les pitots et qu'il a une pita entamée et un pain entier, il donnera malgré tout priorité au pain entier car l'aliment entier précède l'aliment préféré en ce qui concerne la récitation de la bénédiction. Et également, s'il a devant lui une tranche d'un gâteau qu'il préfère et un autre gâteau entier, il donnera la préséance au gâteau entier.

Q : Est-il permis de nourrir une bête avec de la nourriture destinée à l'homme ?

R : Il ne faut pas nourrir des bêtes avec du manger destiné à l'homme car cela ressemble à mépriser le bien que l'Éternel Bénit soit-Il nous Envoie. Cependant s'il s'agit de sa propre bête c'est autorisé puisque l'on tire profit de la prise de poids de l'animal.
(traduction Reb mordeh'aï, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5785)

« Lorsque nous voyons un homme qui est empreint de crainte du Ciel, c'est très certainement par le mérite de sa femme car c'est elle qui influence son mari dans sa crainte du Ciel.

A l'inverse, le mari ne peut presque pas influencer sa femme à ce sujet et c'est la raison pour laquelle le roi Salomon loue la femme qui craint le Ciel car le niveau de son mari lui revient. »

(Rabbi Ezra Attia)

Tehilim Power

Rabbi Chmouel traversait toujours un village voisin de Loubavitch lorsqu'il allait se promener en charrette dans la campagne, mais il ne s'arrêtait jamais à l'auberge tenue par un juif. Une fois pourtant, il fit arrêter la voiture et entra dans l'auberge. Il y trouva deux jeunes enfants :

- « Où sont vos parents ? » demanda-t-il.

- « Ils sont partis travailler, mais ils ne devraient pas tarder à rentrer » répondirent-ils.

- « Et où est votre mélamed ?

- Notre enseignant est rentré chez lui pour les vacances d'Eloul.

- Qu'étudiez-vous dites-moi ?

- Le H'oumach », répondit le plus âgé.

- « Moi je sais lire les Psaumes » dit le benjamin.

- « Très bien, si nous faisons un exercice ? » dit Rabbi Chmouel, « Apportez-moi un Tehilim. »

Il leur demanda de lire à haute voix, et tandis qu'ils déchiffraient, le Rabbi lisait mot à mot avec eux. Rentrant chez elle, leur mère fut surprise par la carriole du Rabbi devant l'auberge. Elle pénétra dans la bâtisse par la porte de service, et les écouta réciter des Psaumes sans oser les rejoindre. Ressentant une étrange tristesse dans la voix de Rabbi Chmouel, aussitôt son cœur se serra et elle éclata en sanglots.

Rabbi Chmouel termina de lire, il referma le Tehilim et s'apprêta à partir, mais au seuil de la porte il s'immobilisa quelques minutes puis retourna auprès des enfants : « Les enfants, lisons encore quelques Psaumes. »

Ils rouvrirent le livre et lurent ensemble plusieurs autres passages. Finalement, Rabbi Chmouel les salua d'un « Chalom », monta dans sa carriole et rentra à Loubavitch.

Tout ceci bouleversa la maîtresse de maison qui attendit fébrilement son mari pour lui en faire part. Mais ce dernier, parti encaisser des dettes auprès de paysans du village voisin, ne revenait pas. Il aurait dû pourtant rentrer dans l'après-midi, et les heures s'écoulèrent jusqu'à ce qu'à la nuit tombée, sa femme et ses enfants commencèrent à redouter le pire. A minuit, on tapa soudain aux volets et ils sursautèrent. La femme terrorisée courut ouvrir la porte, son mari fit un pas à l'intérieur et s'effondra sans connaissance. Ayant repris ses esprits, il leur raconta ce qui lui était arrivé. Lorsqu'il s'était présenté chez l'un de ses débiteurs, le paysan lui avait demandé de l'accompagner dans la grange pour le payer avec une partie de la nouvelle récolte, comme c'était d'usage à l'époque. Une fois dedans, l'homme verrouilla la porte et lui déclara froidement qu'il allait le tuer. Tous deux se connaissant depuis longtemps, il pensa qu'il s'agissait d'une blague, mais il comprit rapidement que le paysan ne plaisantait pas. Il le supplia bien de l'épargner, mais pour le paysan la décision était prise. Parcourant la grange à la recherche de sa hache, le paysan se souvint alors l'avoir laissée dans la maison. Il ligota solidement le juif, bloqua la porte avec un bâton et se dirigea vers sa demeure. Revenant des champs, la femme du paysan ouvrit la porte de la grange et découvrit le juif ligoté. En larmes, il lui raconta ce qui se passait et la supplia de le libérer. « Mon mari est violent » dit-elle, « s'il comprend que je t'ai aidé à fuir, il me tuera ! » Il insista, implora et lui suggéra de le délier et de repartir aussitôt dans les champs ; quand elle verrait son mari revenir vers la grange, elle irait à sa rencontre en feignant d'arriver pour la première fois. Incapable de durcir d'avantage son cœur, elle défit prestement ses liens, lui recommanda d'éviter la grand-route car son mari irait à sa recherche, et le laissa s'échapper ; puis elle repartit aux champs comme il le lui avait suggéré.

Le juif se cacha dans l'une des meules de foin des champs. Il entendit bientôt le paysan fou de rage quitter la grange, et partir à sa recherche. Une hache à la main, il parcourut la route en tous sens, passant même à côté de lui, mais ne le vit pas. Après quoi, sa victime ayant disparu, il rentra chez lui ivre de colère... Terrorifié, le juif attendit la nuit tombée pour sortir sans bruit de sa

cachette, et ramper discrètement entre les buissons pour arriver enfin chez lui à minuit. Quand sa femme lui raconta la visite du Rabbi, tous deux en comprirent la raison : Lors de la première lecture de Psaume il avait échappé à la mort dans la grange, et durant la seconde à la mort dans le foin.

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא)
Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Rouhama bat Élise Louise, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: **אמן!**

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן!**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 tevet 5784), Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles Chalom ben Victor H'aïm (8 Nissan 5784), Algérie Frih'a bat Alya (10 Nissan 5784), Paul ben Chmoel (22 Nissan 5784), Benyamin ben H'biba (4 Sivane 5784), Paul ben Rachel (15 Tamouz 5784), Gilbert Ishaya ben Khalfa (18 Tamouz 5784), Israel Tsion ben Haya Myriam (26 Tamouz 5784), Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784), Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: **אמן!**